



Communiqué de presse du 22 juin 2026

La Marche pour la Vie maintient sa demande d'autorisation pour défiler dans le centre-ville de Zurich

Dans le cadre de la procédure d'autorisation en cours pour la «Marche pour la Vie» de cette année, la ville de Zurich a répondu au recours déposé par un rapport de police. Pour la suite de la procédure, l'association Marche pour la Vie maintient sa demande d'organiser le rassemblement du 19 septembre 2026 dans le centre-ville, revendiquant des droits et autorisations égaux à ceux octroyés à d'autres manifestations à Zurich.

Le rapport présente la Marche pour la Vie comme un rassemblement à haut risque en termes de sécurité, et en déduit que cet événement n'a pas sa place en centre-ville. Les organisateurs réfutent cet avis. Compte tenu de la situation sociale et politique actuelle, le thème du défilé n'est pas plus dangereux que ceux d'autres manifestations publiques à Zurich.

«Depuis 16 ans, la Marche pour la Vie a toujours été inscrite dans les délais et s'est toujours déroulée pacifiquement», déclare Beatrice Gall, présidente de la marche. Il n'y a pas non plus de différences fondamentales dans le comportement des contre-manifestants par rapport à d'autres événements politiques. Le potentiel de violence dirigé contre la marche provient des mêmes cercles d'extrême-gauche qui se mobilisent également contre l'ordre et la sécurité publics lors d'autres manifestations.

Aucune restriction du droit à manifester

Du point de vue des organisateurs de la Marche, les contre-manifestations ne doivent pas justifier des restrictions d'autorisations – au contraire, il s'agit de protéger le droit à manifester. Dans ce contexte, les organisateurs se réfèrent à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, qui a indiqué que dans une société démocratique, en particulier sur des sujets controversés, différents points de vue devaient pouvoir être exprimés et entendus par le public. Une contre-manifestation ne doit pas conduire à une restriction du droit de manifester pour l'événement prévu à l'origine.

La Marche pour la Vie souligne également la dimension sociale du thème des grossesses conflictuelles et de l'avortement. C'est un sujet qui concerne non seulement les femmes, mais aussi les pères, les grands-parents, les frères et sœurs, le personnel soignant et d'autres personnes de l'entourage. Bien qu'il touche directement ou indirectement de nombreuses personnes, il est souvent tabou au sein de la société. C'est précisément pour cette raison qu'il faut de la visibilité publique et un espace pour le débat de société.

La Marche pour la Vie maintient donc sa demande pour un itinéraire dans le centre-ville de Zurich – un lieu où l'événement peut être vu et entendu. Si la ville de Zurich autorisait la Marche dans le centre-ville, ce ne serait pas un cas particulier, mais l'expression d'un traitement égalitaire et cohérent des manifestations dans le cadre des droits fondamentaux en vigueur en Suisse. Si l'on regarde dans d'autres pays, on constate que des événements comparables ont régulièrement lieu sur les places et dans les rues centrales dans des villes telles que Vienne, Berlin et Paris.

Pour toute question, contacter:

Beatrice Gall
Présidente Marche pour la Vie
contact-medias@marchepourlavie.ch
marchepourlavie.ch